

Organisation d'un dispositif d'expertise suite à une alerte environnementale en milieu scolaire

L. Aubert¹, F. Clinard¹, C. Kairo¹, M. Keirsbulck², J.N. Ormsby², V. Pernelet
Joly², P. Pirard¹, C. Rousselle², C. Tillier¹

1/Institut de veille sanitaire (InVS), Saint-Maurice, France

2/Agence française sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (Afsset), Maisons-Alfort, France

Au nom du Comité Scientifique et Technique

28 novembre 2008



Contexte national

Mise en évidence de concentrations anormalement élevées de plusieurs isomères de l'hexachlorocyclohexane (HCH - dont le lindane) dans l'air d'une école de la commune de Chenôve (Bourgogne) (Afsset - août 2007)



NOTE D'ALERTE SANITAIRE

A l'attention de Madame ROSELYNE BACHELOT-NARQUIN,
Ministre de la santé, de la jeunesse et des sports

A l'attention de Monsieur XAVIER BERTRAND
Ministre du travail

A l'attention de Madame NATHALIE KOSCIUSKO-MORIZET
Secrétaire d'Etat à l'écologie

La DGS informe l'InVS et la Ddass de Côte d'Or (10 septembre)



Journées de Veille Sanitaire –
28 novembre 2008





Contexte local

1^{ère} réunion à la préfecture de la Côte d'Or : la mairie et la préfecture décident de fermer le groupe scolaire par principe de précaution (14/09/2007)

« Annonce publique de la fermeture du groupe scolaire » (17/09/2007)



Risque sanitaire: fermeture "par précaution" d'une école de Côte-d'Or
SANTÉ-PESTICIDES-ÉCOLE - 17/09/2007 23h10 - AFP

Pesticides dans l'air: une école fermée à Chenôve

Le groupe scolaire des Bourdenières est fermé. Des mesures ont révélé un taux trop élevé de lindane dans l'air ambiant.



Les onze classes de l'école sont fermées.

Appliquant le principe de précaution, la mairie de cette ville de Côte d'Or, l'inspection académique et la préfecture, ont décidé de fermer l'école. Les analyses et les travaux risquent de prendre plusieurs mois. Deux cents élèves vont être réaffectés.

France 3.fr

Une école fermée pour cause de taux de pesticides élevé

mercredi 19 septembre 2007, LE FIGARO



Un problème local aux dimensions nationales...

Cette situation est-elle exclusivement locale ou peut-elle exister dans d'autres établissements scolaires de France ? Dans d'autres établissements accueillant du public ?



Réflexion nationale

Saisine autorité sanitaire : Apporter une expertise sur le risque sanitaire potentiel encouru par les usagers scolaires ayant fréquenté l'école de Chenôve sur le long terme



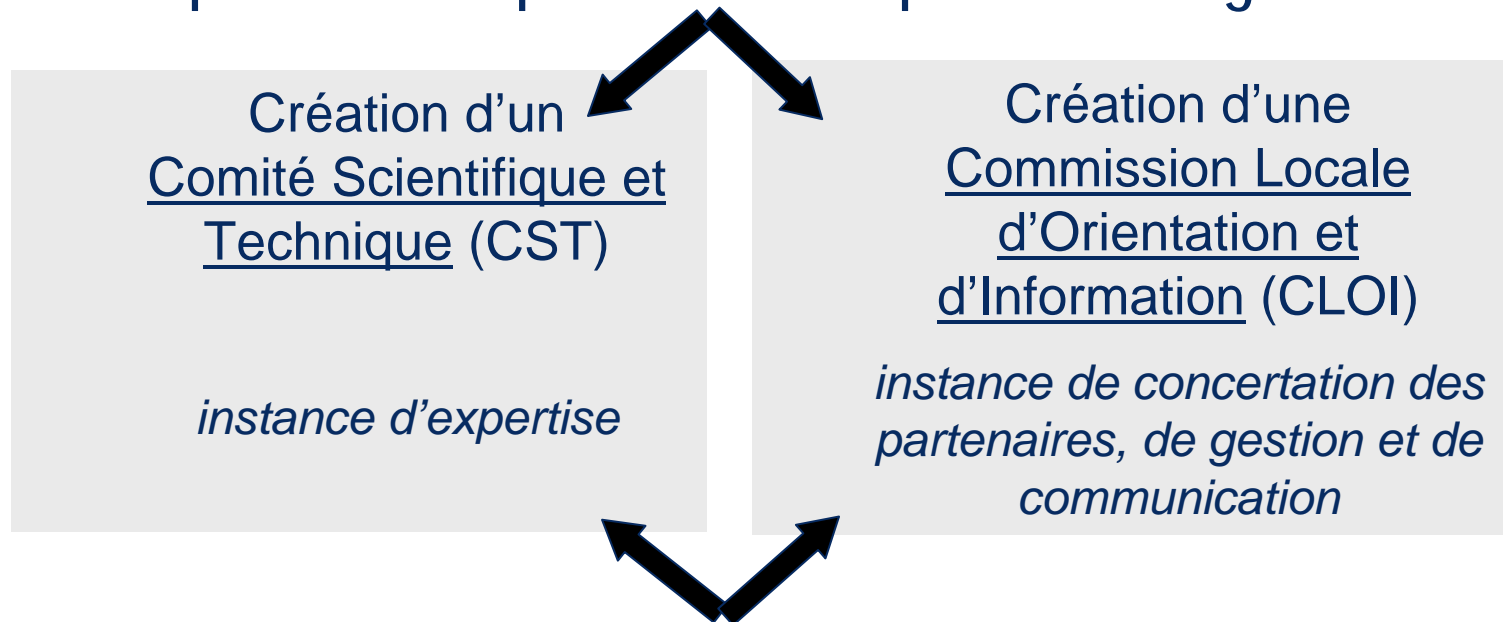
Organisation de l'expertise : quels enjeux ?

- Mobiliser les compétences nécessaires dans un domaine scientifique encore trop peu développé en France pour apporter la meilleure expertise possible
- Apporter une expertise dans un délai court sur le plan scientifique pour répondre aux attentes des parties prenantes locales (réouverture de l'école souhaitée et information sur le niveau de risque)
- Comment bâtir une expertise crédible et conforme aux exigences de qualité des agences sanitaires impliquées dans un contexte d'intrication entre l'expertise et la décision, entre les institutions, les niveaux politiques et géographiques différents ?



Mise en place d'un dispositif d'expertise : les principes fondateurs

Séparation des processus d'expertise et de gestion



Implication de représentants des populations exposées

Le CST conduit ses travaux en toute indépendance et en toute transparence
Le CST présente régulièrement l'état d'avancement de ses travaux et des résultats de son expertise à la CLOI (canal exclusif de communication)



Le CST : composition et principes de fonctionnement

Choix des experts

- Besoin de compétences scientifiques et techniques
 - Chimie, toxicologie, épidémiologie, évaluation des risques
- Modalités de sélection
 - Appel à candidature auprès experts de l'Afsset et d'autres institutions
 - Recrutement d'un expert local

Choix des représentants des populations exposées

- Besoin de représentants des différentes populations cibles
 - Apporter expertise quant à la mémoire des expositions
 - Assurer un relais local de l'information
- Modalités de sélection
 - Appel à volontariat auprès de la population

Principes d'interaction experts – population

- Conciliation des principes fondamentaux de qualité d'expertise, la participation active des représentants des populations exposées et les contraintes d'urgence
 - (norme NF X 50-110) : compétence, indépendance, traçabilité, transparence, collégialité et obligation de discrétion
- Non part aux vote des représentants des populations (responsabilité juridique)
- Non part aux vote des organismes supports (conflits d'intérêts)



La composition du dispositif d'expertise

Commission locale d'orientation et d'information (CLOI)	Comité scientifique et technique (CST)
<ul style="list-style-type: none">• DGS• Préfet de la Côte d'Or• Maire de Chenove• Ddass• Inspecteur d'Académie• Représentants de la population exposée (parents d'élèves, enseignants, personnel communal, médecin scolaire)<ul style="list-style-type: none">– 3 représentants / école + médecin scolaire• Médecins généralistes <p><u>Présidence</u> : Préfecture</p> <p><u>Secrétariat</u> : Ddass</p>	<ul style="list-style-type: none">• collège d'experts scientifiques indépendants proposés par les agences<ul style="list-style-type: none">– 4 représentants « CES chimie » (Afsset)– 1 représentant INERIS (métrologie-ERS)– 1 épidémiologiste INSERM– 1 toxicologue local CHU Dijon• collège des représentants de la population exposée (parents d'élèves, enseignants, personnel communal, médecin scolaire)<ul style="list-style-type: none">– 3 représentants / école + médecin scolaire <p><u>Présidence</u> : InVS</p> <p><u>Secrétariat scientifique</u> : Afsset</p> <p><i>La Cire était présente en tant qu'organisme local support</i></p>



Les missions confiées au dispositif d'expertise

Comité Scientifique et Technique (CST)

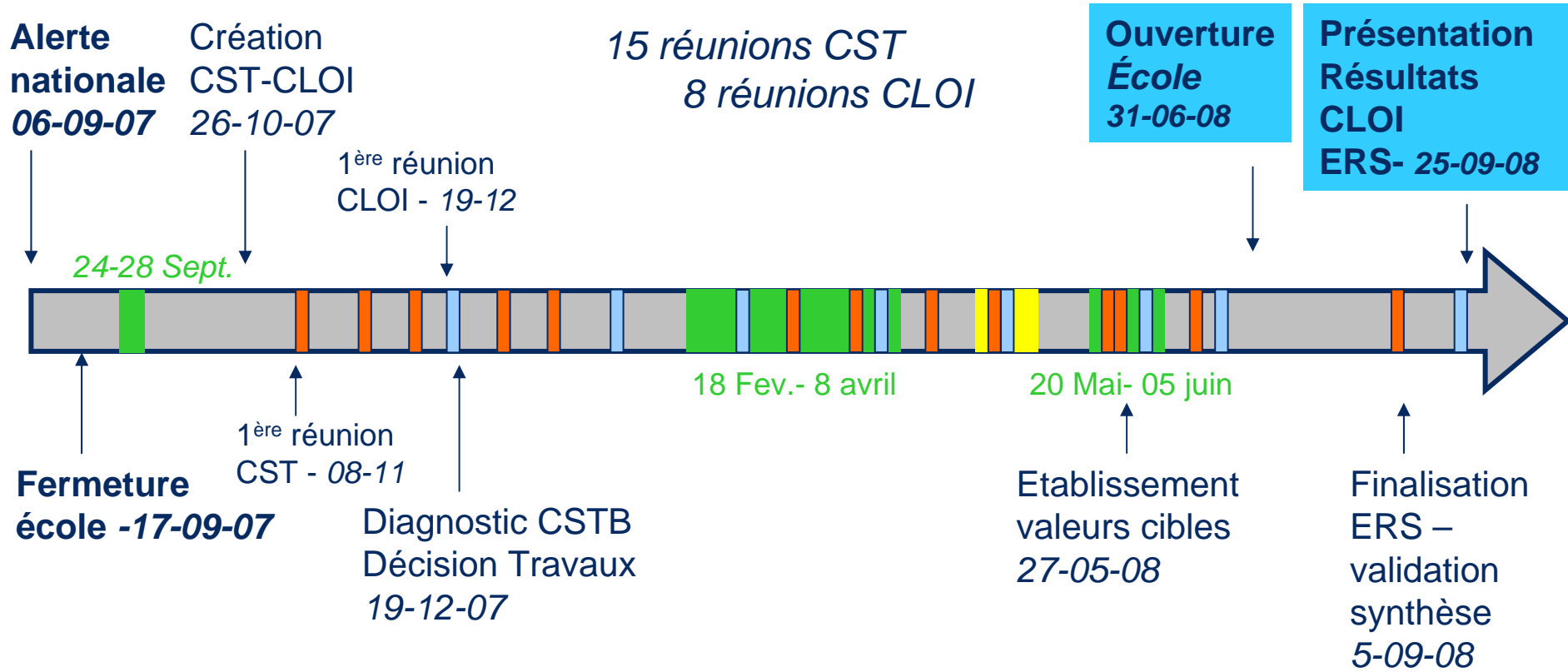
- Faire le bilan des informations disponibles : validation du signal
- Estimer l'exposition des usagers : campagnes mesures, budgets espace-temps
- Evaluer les risques sanitaires des enfants et des adultes du groupe scolaire
- Etudier la pertinence et la faisabilité d'un suivi sanitaire et/ou épidémiologique
- Ajouté en cours d'expertise par la CLOI : établir des valeurs cibles permettant la réouverture de l'école après la réalisation de travaux décidés par la commune

Commission Locale d'Orientation et d'Information (CLOI)

- Connaître, comprendre, discuter les préconisations émises par le CST
- Connaître et comprendre le diagnostic des bâtiments et des charpentes fait par le CSTB et ses préconisations de gestion
- Instruire les décisions de gestion du risque à prendre par le Préfet et le Maire
- Préparer l'information au public et la communication aux médias



Bilan chronologique : étapes clés



- Réunion CLOI
- Réunion CST
- Campagnes de mesures environnementales
- Travaux de réhabilitation (toit)



Journées de Veille Sanitaire –
28 novembre 2008





L'ensemble du dispositif CST- CLOI a permis

Des points positifs	Mais ...
<ul style="list-style-type: none">• de répondre aux objectifs fixés dans le délai souhaité par la CLOI• d'anticiper et de réduire une perception inappropriée du risque • un processus de concertation, une expertise la plus indépendante et transparente possible• de concilier des délais les plus raisonnables entre l'expertise et la gestion• d'adapter les étapes de l'expertise au besoin des parties prenantes locales au fil de l'eau	<ul style="list-style-type: none">• a alourdi la gestion d'une situation locale (coût temporel et matériel)• pas de situation alarmante (pas d'effets sanitaires) • une situation de contrainte temporelle et de gestion très forte pour l'organisation de l'expertise scientifique<ul style="list-style-type: none">–Etablissement de valeurs cibles avant finalisation de l'évaluation des risques sanitaires (ERS)–Production d'une synthèse avant finalisation rapport de l'ERS• Evaluation fine du dispositif d'expertise CST-CLOI à faire



Organisation de l'expertise au sein du CST

Des points positifs	Mais ...
<ul style="list-style-type: none">• Optimisation des compétences respectives des agences pilotes (soutien technique, scientifique, logistique et financier) et des instituts d'expertise• Collaboration étroite entre experts scientifiques et représentants de la population (CST)<ul style="list-style-type: none">– principes de réalité, répondre au mieux aux attentes, garantir la compréhension scientifique entre les collègues	<ul style="list-style-type: none">• Difficulté de mobiliser tous les domaines d'expertise pour couvrir la totalité du sujet au sein du CST• Manque d'expertise nationale dans le domaine et de données exploitables localement<ul style="list-style-type: none">– Production et interprétation des données• Absence de cadre référence en France pour ce type d'expertise participative (indépendance des représentants de la population)



Perspectives...

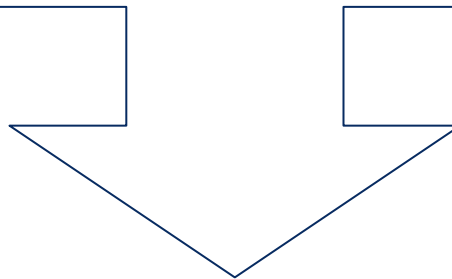
2009 - Retour d'expérience « inter-agences » (Afsset-InVS)

Qu'y a-t-il d'améliorable ? Qu'y a-t-il de reproductible ?

- Evaluation du dispositif (utilité, efficacité, qualité)
- Formaliser un cadre de référence d'expertise avec implication de la population
 - Emettre des recommandations

Techniques (mesure de pesticides dans poussière et air intérieur, outil ERS,...)

Institutionnelles (protocole inter agence, circuit de gestion)



Apporter des recommandations qui serviront de base à une réflexion commune sur la problématique de la pollution de l'air intérieur des établissements scolaires et sur l'ouverture de l'expertise à la société (PNSE-2)



REMERCIEMENTS



Aux membres du CST

Mr Belzunces, Mme Bourakkadi, Mr Cuisinier, Mr Doré, Mr Durif, Mme Grillet, Mr Huynh, Mme Lalère, Mme Lilette, Mr Lirussi, Mme Mandin, Mr Marliere, Mme Ménétrier, Mme Nectoux, Mme Regnier, Mme Vitorino, Mr Tarnier

Aux membres de la CLOI

Mr Ahmed, Mme Bienaymé, Mme Drouot, Mme le Dr Lefez-Martin, Mr l'inspecteur d'académie (représenté par Mr Pertuy), Mr le maire (Mr Esmonin), Mme Michel, Mr le préfet (représenté par Mr Regnault de la Motte), Mme Royer, Mme Varrache, la Ddass (représenté par Mme Simonet, Mme Loizeau et Mme Robaux) et la DGS (représenté par Mme Carmes et Mme Tchillian)

Aux membres des organismes supports (Afsset-InVS)

*Mr Aubert, Mr Bodin, Mme Bonvalot, Mme Bonvallot, Mr Briand, Mr Clinard, Mme Coignard, Mr Empereur Bissonnet, Mme Fréry, Mme Kairo, Mme Keirsbulck, Mr Ormsby, Mme Paillat, Melle Pascal, Mme Pernelet Joly, **Melle Rouhan** (évaluateur de risques), Mr Rousselle, Mr Tillier et Mr le président du CST (Mr Pirard)*

Aux personnalités extérieures auditionnées

Mr Blondeau (Leptab), Mme Bedos (Inra), Mr Collignan (CSTB), Mr Deroubaix (FCBA), Mr Dor (InVS), Mme Enriquez (Ecole nationale vétérinaire d'Alfort), Mme El ghissassi (Circ), Mme Loizeau (Ddass), Mr Maupetit (CSTB), Mme Monteiro (ASQAA-Bourgogne), Mr Pallardy (Inserm), Mr Sichel (Univ. Caen), Mme Vian (Univ.montpellier)